

1000 SOLDES

Société par actions simplifiée
au capital de 8.000 €uros

Siège social : 3 Avenue du Général Leclerc
44190 CLISSON

330 033 044 RCS NANTES

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 02 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le deux juillet à dix heures,

Les associées de la Société par Actions Simplifiée **1000 SOLDES** se sont réunies à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 Rue de Corbusson – ZA Le Châtellier II, en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- **RESILIATION DU CONTRAT DE GERANCE-MANDAT ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

Il est établi une feuille de présence, signée des associées en entrant en séance.

La Présidence est assurée par **Madame Rozenn GAUTRAIS**, Présidente de la Société.

Madame Apolline BERNIER est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, émargée par les associés et certifiée exacte par la Présidente et la secrétaire, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent ensemble **500** actions sur les 500 actions composant le capital social.

La Présidence constate donc que le quorum requis pour la validité de la présente Assemblée est atteint.

La Présidence dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Un exemplaire des statuts ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions à soumettre à l'Assemblée.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, la Présidence lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale rappelle que, suivant acte sous seing privé en date du 19 mars 2025, la société **1000 SOLDES** a confié l'exploitation de son fonds de commerce à la société **EVLM**, à compter du 1^{er} avril 2025, pour une durée d'un an, expirant donc le 31 mars 2026.

Toutefois, par courrier en date du 27 juin 2025, la société **EVLM** a manifesté son souhait de résilier le contrat de gérance-mandat préalablement à sa date anniversaire, avec effet au 30 juin 2025, d'un commun accord.

En conséquence, l'Assemblée Générale prend acte de la résiliation du contrat de gérance-mandat de la société **EVLM**, relatif à l'exploitation du fonds de commerce de la société **1000 SOLDES**, avec effet au 30 juin 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie des délibérations de la présente assemblée, à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ou du service informatique mentionné à l'article R.123-2 du Code de Commerce et accessible à l'adresse formalites.entreprises.gouv.fr.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par la Présidente de séance et la secrétaire.

La Présidente,



La secrétaire,

